



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Prise en charge des travaux liés à la mэрule

Question écrite n° 35573

### Texte de la question

M. Alain Bruneel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur les problématiques rencontrées par les propriétaires dont le logement est atteint par la mэрule. À l'heure actuelle, et contrairement à d'autres risques comme celui de l'incendie, les assurances refusent de prendre en charge le risque mэрule au sein des contrats d'assurance habitation. Celles-ci argueraient que les propriétaires sont responsables de ce fléau car ils n'auraient pas fait le nécessaire pour éviter la propagation du champignon. Pourtant, l'arrivée de la mэрule peut parfois passer inaperçue. Il en résulte souvent de lourds travaux à la charge des propriétaires, qui doivent parfois s'endetter pour retrouver un logement sain, au risque de perdre leur bien avec une forte dévaluation. Il lui demande s'il est possible d'envisager un changement du code des assurances afin d'éviter que celles-ci se défaussent sur les propriétaires face à un tel risque.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bruneel](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35573

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** [Logement](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 janvier 2021](#), page 456

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)